



Niveau d'étage	<b>R+1</b>
N° d'appartement	<b>A105</b>
Typologie	<b>T3</b>

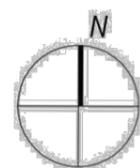
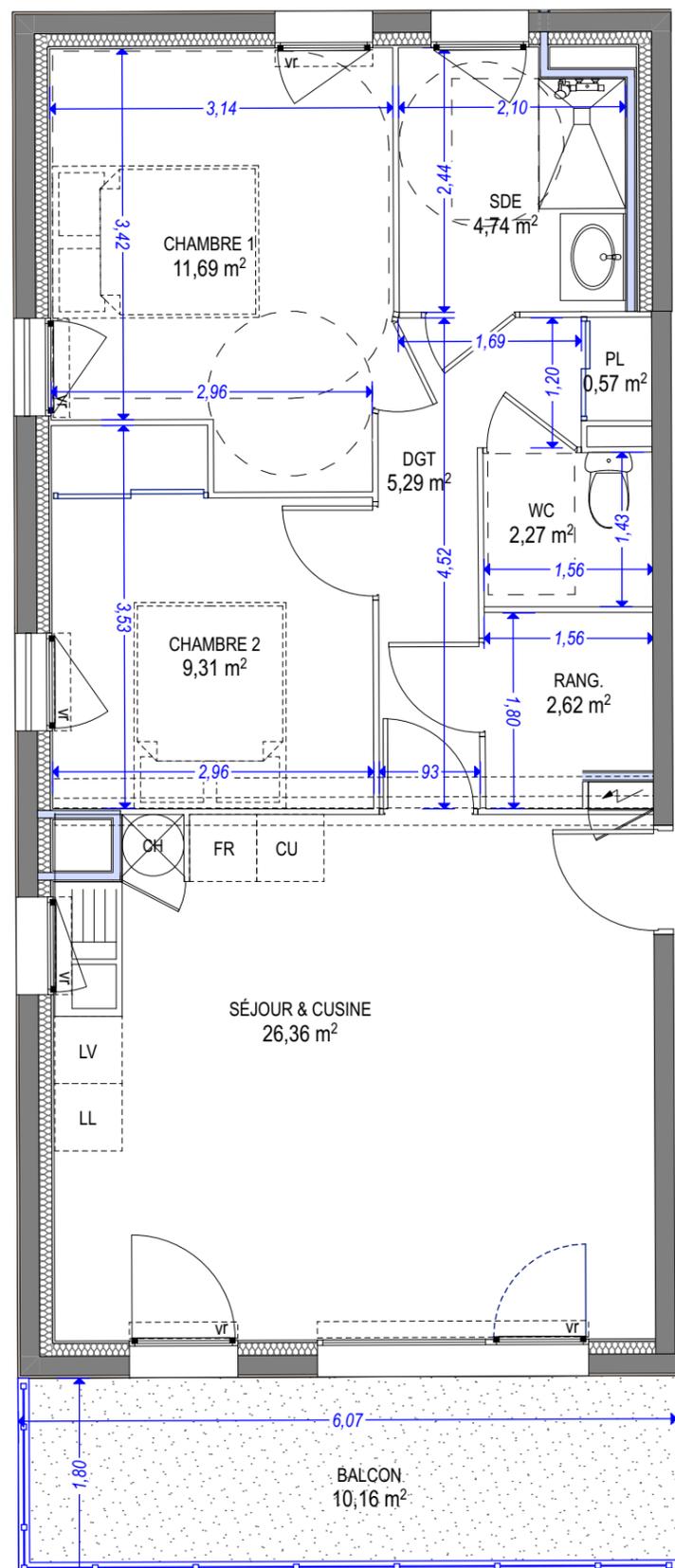
**Tableau des surfaces**

DGT	5,29
RANG.	2,62
SÉJOUR & CUISINE	26,36
SDE	4,74
PL	0,57
WC	2,27
CHAMBRE 1	11,69
CHAMBRE 2	9,31
	<b>62,85 m<sup>2</sup></b>

BALCON	10,16
	<b>10,16 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

Hsfp : Hauteur sous faux plafond		
Hsp : Hauteur sous plancher		Faux plafond
: Tableau électrique		Retombée de poutre
GT : Gaine technique		Balcon imperméabilisé
VR : Volet roulant		
DGT : Dégagement		
PL : Placard / CU : cuisson / FR : Réfrigérateur		
CH : Placard chauffe eau / LL : lave linge / LV lave vaisselles		



La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan des modifications qui seraient dues à des impératifs techniques ou réglementaires. Le mobilier ainsi que les équipements sanitaires sont dessinés à titre indicatif, ou ne sont pas tous figurés. Se reporter à la notice de vente notaire pour connaître les équipements fournis. La surface des pièces comprend celle des placards. Les retombées, les soffites, les faux-plafonds, ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Il est rappelé qu'une tolérance sera admise dans l'exécution des travaux par rapport aux côtes des plans. Cette tolérance sera de 5% en plus ou en moins, et dans cette limite, aucune réclamation ne sera prise en considération, étant entendu que ces surfaces seront appréciées globalement et non pièce par pièce.